

2 Politique

Cérémonie d'investiture du président de la République ce mardi Nouveau jour de serment pour Ali Bongo Ondimba



Le président Ali Bongo Ondimba prête serment pour un nouveau mandat qui débute aujourd'hui.



Selon la Constitution, le président de la République prête solennellement serment devant la Cour constitutionnelle...

O. N.

Le palais de la présidence de la République va abriter, ce jour, la cérémonie solennelle de prestation de serment du président de la République, chef de l'Etat. Il s'agit d'Ali Bongo Ondimba dont l'élection a été validée par la Cour constitutionnelle dans la nuit de vendredi à samedi, la semaine dernière. Selon la Loi fondamentale, ce sera devant le Parlement et la Haute juridiction. Comme de coutume, plusieurs autres personnalités, gabonaises et étrangères, seront présentes.

SELON le Protocole d'Etat, la cérémonie d'investiture du président de la République se déroule ce mardi en matinée. C'est le palais de la présidence de la République qui abritera ladite manifestation qui devrait rassembler plusieurs hautes personnalités, aussi bien gabonaises qu'étrangères. Récemment

proclamé élu par la Cour constitutionnelle, au terme d'un contentieux électoral né de l'annonce des résultats provisoires de la dernière élection présidentielle, Ali Bongo Ondimba prêtera solennellement serment devant le Parlement et la Haute juridiction, conformément à la Constitution gabonaise. Selon l'article 12 de la Loi fondamentale, en effet, "Lors de son entrée en fonction, le président de la République prête solennellement le serment ci-dessous, devant le Parlement et la Cour constitutionnelle, la main gauche posée sur la Constitution et l'Etat de droit, de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge et d'être juste envers tous." La loi a prévu plusieurs au-



... et le Parlement.

tres dispositions par rapport à la suite des événements, surtout par rapport au fonctionnement de l'Etat. C'est par exemple le cas de l'article 34 de la Constitution qui, dans son titre II consacré au pouvoir exécutif, au chapitre II, dispose : " Les fonctions du gouvernement cessent à l'issue de la prestation de serment du président de la République, de la proclamation des résultats des élections législatives par la Cour constitutionnelle et en cas de vacance de la prési-

dence de la République pour quelque cause que ce soit ou d'empêchement définitif du président de la République. Dans tous les cas, le gouvernement assure l'expédition des affaires courantes jusqu'à la formation d'un nouveau gouvernement". C'est donc dire que les fonctions de l'actuel gouvernement dirigé par le Premier ministre Daniel Ono Ondo cessent normalement aujourd'hui. Si un nouveau Premier ministre n'est pas nommé dans la

foulée de la prestation de serment du président de la République, l'élu du canton Nye dans le département du Woleu (Woleu-Ntem), et ses ministres assureront l'expédition des affaires courantes. Rappelons que Ali Bongo Ondimba a été réélu au terme d'un contentieux électoral suscité par les recours de Jean Ping et Gérard Ella Nguema, tous deux candidats au scrutin présidentiel du 27 août dernier, contestant les résultats provisoires annoncés par le ministre de l'Intérieur, lesquels donnaient le président de la République vainqueur avec 49,80%. La semaine dernière, dans la nuit de vendredi à samedi donc, la Cour constitutionnelle a validé l'élection du candidat du Parti démocratique gabonais (PDG), l'accréditant même d'un score revu à la hausse (soit 50,66% des suffrages), après l'annulation de 21 bureaux dans la commune de Libreville. Jean Ping, son principal adversaire, a qualifié sa

décision de la Haute juridiction de "inique", parlant même d'un "déli de droit". La prestation de serment d'Ali Bongo Ondimba aujourd'hui, marque le début d'un deuxième mandat pour le successeur de feu Omar Bongo Ondimba qui, lui, avait succédé à feu Léon Mba.

Communiqué de la Direction générale du Protocole d'Etat

LA cérémonie d'investiture du président de la République Gabonaise aura lieu, le mardi 27 septembre 2016 à 10h00 au Palais Rénovation. Les personnalités invitées sont priées de se présenter à la grille d'honneur (face à la Mosquée Hassan II) de 08h45 à 09h45, munies de leurs cartons d'invitation. Le conseiller du président de la République

Directeur général adjoint du protocole d'Etat
Cyriaque MVOURAND-JIAMI

Communiqué du ministère de la Défense nationale

LE Gouvernement de la République gabonaise vient d'être saisi de nouveaux cas d'allégations d'abus sexuels impliquant des soldats du bataillon gabonais au sein de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la Stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA). Selon les informations recueillies, quatre casques bleus gabonais seraient impliqués dans ce dossier parmi lesquels deux soldats ci-après nommés qui se seraient rendus coupables d'exploitation et abus

sexuels. Il s'agit de :
- **Caporal-Chef Céleste NDOLO** ;
- **Caporal Jules Djefry MOUNZEO MOUNZEO**.
Les mis en cause, en service pour la sécurisation de la ville de Bangui à un poste appelé « MARTHYR », auraient invité dans leur périmètre de sécurité une jeune centrafricaine dans la nuit du 10 septembre 2016, et auraient eu des relations sexuelles consenties avec celle-ci. Informé de cette situation, le Gouvernement de la République

gabonaise a tout de suite fait ouvrir une enquête par la prévôté du Bataillon gabonais à Bangui et les soldats incriminés ont été immédiatement rapatriés pour motif disciplinaire, en attendant les résultats définitifs de l'enquête. Le Gouvernement de la République gabonaise entend ouvrir des poursuites judiciaires à l'encontre desdits soldats, au cas où ces allégations seraient avérées, et ces derniers seraient, dans cette hypothèse, radiés des effectifs de l'armée gabonaise et mis à

disposition des autorités judiciaires. Le Gouvernement de la République gabonaise prendra toutes les dispositions possibles afin que cessent ces affaires qui entachent fortement l'image de l'armée gabonaise. Le Gouvernement de la République gabonaise condamne avec la plus grande fermeté ces actes d'abus sur des populations déjà fragilisées de la République sœur de Centrafrique et réaffirme sa disponibilité à collaborer pleinement avec les autorités onu-

siennes en vue de faire toute la lumière sur cette affaire.

Fait à Libreville le, 26 septembre 2016

Pour Le Ministre de la Défense Nationale

P.O le Secrétaire Général du Ministère de la Défense Nationale

Le Vice-Amiral d'Escadre Gabriel MALLY HODJOUA

Gabon-Sénégal

Macky Sall félicite Ali Bongo Ondimba

Monsieur le président et cher frère,

La Cour constitutionnelle gabonaise vient de proclamer, officiellement, les résultats définitifs de l'élection présiden-

tielle du 27 août 2016, consacrant votre reconduction à la Magistrature suprême. Au nom du peuple sénégalais et au mien propre, je vous adresse mes chaleureuses félicitations, ainsi que mes meilleurs vœux

de réussite dans l'exercice de votre mandat au service de vos compatriotes. Je tiens également à saluer votre appel à l'apaisement et au dialogue pour un Gabon uni et en paix dans la poursuite de

son œuvre de développement et de construction nationale. Je vous y encourage vivement et souhaite plein succès à cette heureuse initiative. Veuillez agréer, Monsieur le président et cher frère, l'assu-

rance de ma haute et fraternelle considération.

Macky Sall
Président de la République du Sénégal